

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING . . . TROIS MOIS. . . . 18 fr. 50. . . . SIX MOIS. . . . 24 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS . . . SOMME . . . AISNE . . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continu jusqu'à réception d'avis contraire.

UN AN. . . . 50 fr.
TROIS MOIS. . . . 45 fr.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrains, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Announces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — MM. HAVAS, LAFFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 23 MAI 1893.

LES PURSUITES CONTRE M. BAUDIN

M. Baudin, en dépit des efforts de ses turbulents amis, ira répondre devant la justice des faits délictueux qui lui sont reprochés à l'occasion des troubles du 1er mai. Il ira avec satisfaction, nous n'en doutons pas, puisqu'il a lui-même demandé à être poursuivi, et nous lui souhaitons de se disposer, si faire ce peut, des accusations qui présentent sur lui.

Quelle que soit la décision ultérieure du tribunal, la Chambre a bien fait de ne pas céder aux objurations violentes de la minorité radicale-socialiste et de montrer une fois pour toutes à ceux qui seraient tentés d'imiter un jour M. Baudin, que les députés ne sont pas au-dessus des lois et qu'ils sont responsables de leurs actes comme les autres citoyens. Il serait vraiment trop commode de se retrancher derrière l'immunité parlementaire pour se livrer aux pires excès et pour être assuré ensuite de l'impuissance.

Nous avons déjà dit ici ce que nous pensons de cette prétendue immunité parlementaire. Elle ne doit jamais servir qu'à une chose, c'est à garantir les représentants du peuple contre des poursuites arbitraires dont le but avoué serait de les priver momentanément de l'exercice de leur mandat. A cet égard on a raison de faire juge l'assemblée elle-même, des poursuites qui sont demandées.

Mais aussi il est du devoir de cette assemblée, en raison de la déférence qu'on lui témoigne dans ces circonstances, de compren dre l'étendue de la responsabilité qui lui incombe, de ne pas chercher de soustraire un de ses membres à l'action de la justice, lorsque celle-ci a relevé contre un député un délit de droit commun ou une infraction quelconque à la loi ; en un mot, de ne pas vouloir mettre le pouvoir législatif au-dessus de en dehors du pouvoir judiciaire.

La Chambre a refusé de s'associer à une semblable théorie, et elle a eu parfaitement raison. Le vote qu'elle a émis en ce sens ne laisse aucun doute à cet égard ; il sera très favorablement interprété par tout le pays. On lui saura gré aussi de n'avoir pas voulu juger la question quant au fond — ce qu'elle aurait fait si elle avait refusé les poursuites

de ne s'être pas prononcée pour ou contre M. Baudin et d'avoir pensé que le mieux était encore de laisser la justice suivre son cours dans une affaire qui était uniquement du ressort des tribunaux réguliers.

A la façon en effet dont le débat s'était engagé au cours de la séance de samedi, il était clair que les partisans de M. Baudin voulaient forcer la Chambre à se prononcer d'une façon formelle au sujet de la culpabilité ou de l'innocence du député du Cher. Sans cela, M. Jaurès ne serait pas venu lire à la tribune certaines dépositions que la Chambre n'avait nullement le droit de contrôler en l'espèce. La majorité heureusement n'est pas tombée dans le piège qu'on lui tendait.

La Commission avait cru devoir, à tort, s'ériger en cour de justice et demander communication des pièces de l'instruction. La Chambre ne l'a pas suivie dans cette voie, et M. Pourquery de Boisserain, qui prétendait qu'il avait examiné de trop près l'affaire, en paraîtrait obéir à une convictionnée de l'étude des faits eux-mêmes, que l'étude de ces faits ne comptait pas pour elle, que cela ne rentrait pas dans ses attributions, qu'elle n'était pas un prétoire, et que, si la Commission avait singulièrement dépassé son

mandat, ce n'était pas une raison pour elle de tomber dans la même erreur. Et, sans vouloir acquitter ni condamner M. Baudin, elle l'a purement et simplement renvoyé devant ses juges.

Cette conclusion était profondément sage, et le gouvernement avait parfaitement agi en s'y associant.

NOS MINISTRES EN VOYAGE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL A TOULOUSE

Toulouse, 22 mai. — M. Dupuy a visité ce matin l'école Saint-Antoine, et après avoir assisté au repas des étudiants, a châudemé remercié son collègue (sic) le député socialiste Calviniens de l'avoir guidé dans cette visite.

La pluie a été repartie par le train de 2 h. 25 et arrivera demain matin.

L'aniral Riencourt restera à Toulouse jusqu'à ce soir pour présider la distribution des récompenses du concours de gymnastique. Quant à M. Delcassé il se rend dans l'Ariège pour passer un jour ou deux auprès de sa femme.

Il se sera en lieu une réunion des députés socialistes présentés à Toulouse, en réponse au voyage et au discours de M. Dupuy.

Toulouse, 22 mai. — Dans le but d'éviter une nouvelle escroquerie, M. Dupuy s'est rendu à la gare dans un simple landau, sans escorte, accompagné seulement du général en chef et du préfet.

Sur le parcours, la foule était énorme. En traversant les boulevards, la voiture de M. Dupuy a été accueillie par des démonstrations de sympathie et de respect de la population. A bas Dupuy ! A bas les ministres ! Vive l'Anar!

Le train ministériel s'est mis en marche à 2 h. 25. L'aniral Riencourt est resté, comme nous l'avons dit, à Toulouse pour assister à la distribution des récompenses.

On a crié : « Vive l'anar, vive l'anar, mais pas un cri de vive la République.

Ces dernières manifestations significatives sont diverses.

LE VOYAGE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Saint-Marcellin, 22 mai. — Depuis hier la pluie tombe sans discontinuer. M. Vielle, ministre des travaux publics est arrivé ce matin accompagné de M. Hugot, son chef de cabinet.

Le ministre a voulu malgré la pluie faire en voiture découvrir le tour de la ville. La promenade terminée, M. Vielle, s'est rendu à la sous-préfecture où une réception a été organisée.

Repartant aux représentants des secteurs agricoles qui lui ont fait visiter les circuits avec connaissance des matières destinées à l'administration du bétail, M. Vielle a déclaré qu'il avait déjà reçu d'un compagnon une réponse favorable et que toutes adhéraient certainement.

Or, voici, toujours d'après la statistique officielle, quelques-unes des causes reconnues de 7,368 suicides :

M. VIETTE A SAINT-MARCELLIN

Saint-Marcellin, 22 mai. — Au banquet, M. Antonin Proust, député opportuniste, a demandé à M. Vielle, ministre radical, de s'expliquer catégoriquement sur les intentions du gouvernement au sujet du budget, et des discussions.

M. Vielle, au nom du cabinet tout entier, a fait ainsi la déclaration suivante.

Le gouvernement invite formellement la Chambre à épargner son droit en votant le quatrième budget.

Qu'importe que certains députés votent les motions ? Le gouvernement n'a peur de personne, non seulement il est résolu à se défendre mais encore il ne sait se laisser attaquer. Le gouvernement est nettement républicain et ne ferme pas la porte à aucun bon volonté.

Qui sait que certains députés votent les motions ? Le gouvernement ne connaît pas les personnes qui s'abstiennent de combattre nos institutions et qui ne votent dans la République qu'un abri précieux, auquel il ne demandent qu'une hospitalité épiphémique.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été voté, est républicain et il a été voté par les hommes qui sont de bons hommes.

Le décret de l'Assemblée, qui a été vot